

Les voyages scolaires à Londres facilités

Séjours linguistiques. Les formalités contraignantes mises en place avec le Brexit ont été assouplies.

Le Royaume-Uni a assoupli les formalités post-Brexit à sa frontière pour les voyages scolaires en provenance de France. Ces mesures avaient transformé les séjours linguistiques en parcours du combattant. Un soulagement pour le secteur et une mesure qui pourrait être étendue à d'autres pays.

Les écoliers français scolarisés dans l'Hexagone pourront ainsi, comme avant le Brexit, venir dans le pays avec une simple carte d'identité dans le cadre d'un voyage organisé.

Avec l'entrée en vigueur effective du Brexit en 2021, le passeport était devenu obligatoire et, pour certains élèves de nationalité non-européenne, un visa coûtant actuellement 115 livres (plus de 130 €) était aussi indispensable, même s'ils résidaient dans l'Union européenne (UE).

Pour ces derniers, le passeport restera nécessaire mais pas le visa s'ils sont scolarisés en France. Les écoliers ressortissants d'autres pays de l'UE basés dans l'Hexagone pourront eux traverser la Manche sans passeport.

Les adultes responsables du groupe devront être en possession d'un formulaire répertoriant les participants au voyage.

L'organisation sectorielle Beta UK, qui a vu la demande de voyages scolaires s'effondrer après le Brexit et s'était inquiétée d'un manque à gagner annuel de plusieurs milliards de livres pour le secteur, y voit « une avancée positive », mais exhorte le gouvernement à aller plus loin.

« Ces changements sont bien plus qu'une victoire », a salué de son côté Edward Hisbergues, directeur de PG Trips, spécialiste du voyage scolaire basé en France. « Le Royaume-Uni redonne à tous les professeurs une image d'un pays accueillant, qui aime la France », et « ces nouvelles règles vont clairement intensifier le retour en force de groupes scolaires français » dans le pays.



Les écoliers français n'auront besoin que d'une carte d'identité pour se rendre à Londres. Fotolia